

d'examiner une liste succincte présentée par un emprunteur si un bureau d'études qui figure sur la liste succincte est déjà inscrit auprès de cette banque. En général, les banques inscrivent les experts-conseils sur une liste succincte ou demandent de leur propre chef des propositions uniquement lorsqu'elles utilisent leurs propres ressources d'étude technique pour des fins d'exécution au nom d'une autre institution. Dans des cas rares, les emprunteurs les plus pauvres délèguent ce rôle à une banque lorsqu'ils décident que cette dernière est mieux en mesure de l'assumer.

TABLEAU II: Processus normal pour l'acquisition de biens et de services de construction par l'entremise d'appels à la concurrence internationale pour les projets financés par les banques multilatérales de développement

MESURES PRISES PAR L'AGENCE D'EXÉCUTION	PAR LA BANQUE
1. Discute des besoins de financement, de la répartition des lots à acheter et des modalités générales avec la banque.	2. Se met d'accord avec les emprunteurs à propos des articles qu'elle financera et approuve les modalités générales d'acquisition qui seront utilisées.
3. Prépare les documents d'appel d'offres, lance les appels d'offres (ou de présélection) et communique les cahiers des charges aux soumissionnaires éventuels*.	4. Approuve les documents d'appel d'offres et les modalités de présélection.
5. Présélectionne les soumissionnaires éventuels pour les travaux de génie civil et le matériel principal le cas échéant*.	6. Examine et approuve les résultats de la présélection.
7. Passe des annonces dans les médias jouissant d'une audience internationale dont le <i>Development Business</i> , lance les appels d'offres (environ 45 à 90 jours avant le délai de réception des soumissions) et avise les ambassades des principaux pays fournisseurs.	8. Peut demander à l'emprunteur de clarifier ou de corriger le document d'appel d'offres à la suite d'une plainte de soumissionnaire éventuel, ou de prolonger le délai d'acceptation des soumissions lorsque cela est justifié.
9. Ouvre publiquement les plis, les compile, les analyse, communique à la banque l'évaluation des soumissions et recommande d'attribuer le marché au soumissionnaire agréé conforme jugé le moins-disant.	10. Examine l'évaluation des soumissions et la recommandation et autorise l'emprunteur à poursuivre l'attribution du marché. Approuve l'ébauche du contrat.
11. Avise le fournisseur choisi, négocie et signe le contrat, obtient l'approbation de la banque ou d'importantes modifications à l'ébauche approuvée du contrat. Envoie un exemplaire du contrat aux banques.	12. Examine et enregistre le contrat signé.
13. Demande à la banque des acomptes et des garanties sous forme de lettre de crédit.	14. Transmet le paiement dès réception de la preuve de l'expédition, etc. Prépare un rapport statistique sur les sources d'achat.

* Au besoin avec l'aide de bureaux d'études indépendants

Les phases d'étude des prêts pris en considération par les banques multilatérales de développement

L'échéancier d'après lequel les banques déterminent, étudient, évaluent et approuvent les projets de financement est très important. Voici le profil normal:

(i) Détermination du projet

- La mission de programmation que la banque multilatérale de développement envoie dans le pays client pour tenter d'établir des programmes de prêt et l'ordre de priorité des projets.
- L'agent chargé des prêts dans la région qui évalue le plan d'affectation quinquennal des fonds de l'emprunteur et découvre des projets qui conviennent au financement de la banque.
- L'agent de projet du secteur qui découvre officieusement de nouvelles affaires pendant une visite dans la région à d'autres fins.
- Le personnel résident de la banque qui décèle des possibilités pendant l'examen permanent des besoins de développement.
- Le rapport sur le programme de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), étudié à la partie B de cette section, qui décrit les besoins de pré-investissement pour d'éventuels projets de biens d'équipement.

(ii) Préparation du projet

L'étude de faisabilité économique et technique du projet est financée par l'emprunteur lui-même, le PNUD, la FAO, l'UNESCO, la Banque mondiale ou par un programme d'aide bilatérale comme celui de l'ACDI. Ceci devrait normalement fournir une base solide en vue de présenter une demande officielle de financement complémentaire auprès de l'une des banques. Peu de temps après, des renseignements sur les projets devraient paraître dans *Development Business*, l'édition commerciale du Forum du développement, publiée par les Nations Unies, même si cela peut prendre jusqu'à deux ans avant que les banques approuvent officiellement un prêt. Pour plus de renseignements sur *Development Business*, voir plus loin.

Une mission de la banque pour la pré-évaluation du projet ou l'établissement des faits effectuée une étude plus précise et une mise à jour des renseignements concernant le projet. À ce stade, la portée du projet a été déterminée et la banque a intégré officiellement la proposition dans sa filière de projets en attente.

(iii) Évaluation du projet

La banque exprime officiellement son désir de vouloir s'engager en envoyant une mission d'évaluation du projet qui rédige un rapport à l'usage de la banque renfermant une liste initiale de soumissionnaires. Les experts-conseils ont normalement achevé l'avant-projet et précisé les exigences.

(iv) La négociation du prêt entre l'emprunteur et la banque

L'achèvement de la négociation du prêt est marquée par le Rapport final d'évaluation du projet qui contient la liste finale des soumissionnaires, l'échéancier des achats et le plan financier.

Le rapport d'évaluation du projet, le rapport économique sur les pays et les annexes techniques et financières sont intégrés au "Rapport et recomman-